

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2020

L'an deux mil vingt le vingt-cinq à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de NESPOULS dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la Mairie, sous la présidence de François PATIER, Maire.

**Présents :** Franck BARONI, Céline CAUSSE, Audrey DUMOND, Alain LACOTTE, Anthony LAFAILLE, Tiffany MADANCOS, Régis MARQUE, François PATIER, Sarah PEREZ, Frédérique PUJOLE, Bernard ROCHE, Marie-Lore SANIS, Monique SERRE, Myrienne AUSSEL THOMAS.

**Absents:** Louise DEHON (procuration à François PATIER).

**Secrétaire de séance :** Monique SERRE

- I) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet : à l'unanimité.
- II) Comptes rendus des réunions :
  - Monsieur le Maire explique au conseil municipal ses nouvelles fonctions à la CABB : les transports, syndicat mixte de l'aéroport, Fond de Soutien Territorial, les transports, les fonds Leader.
  - FDEE (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie) : M Bernard ROCHE fait une présentation de la fédération, qui comporte (regroupe) 215 communes.
  - SIRTOM : Monsieur ROCHE a assisté à la réunion. Monsieur Yves LAPORTE a été réélu président et les vices présidents ont été également élus. Il est question de créer une commission pour l'élaboration d'un plan régionale de gestion des déchets.
  - Réunion médiathèque : Madame AUSSEL THOMAS indique au conseil qu'une réunion a eu lieu avec les acteurs de la médiathèque. Ils souhaitent une évolution en impliquant les enfants de l'école et leurs parents. Cependant, les règles sanitaires imposent pour le moment un maximum de 10 enfants en même temps. Il est nécessaire de mettre en place une organisation adaptée. Il est également prévu de décorer les locaux : marionnettes, posters...pour les rendre plus accueillants. De même il est envisagé des animations. Un

questionnaire va être distribué avec le bulletin municipal pour connaître les attentes des habitants.

- CCAS : Madame SERRE a été élue Vice-présidente. Le budget 2020 a été voté.
- Réunion sur l'utilisation des produits locaux à la Cantine : Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la chambre d'agriculture de la Corrèze afin de faire appel à des producteurs locaux pour l'approvisionnement de la cantine scolaire. Mme Bertrand Lafeuille, qui est interlocutrice de la chambre d'agriculture, est venue présenter les évolutions. L'objectif à atteindre au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la cantine 50% par des producteurs locaux et 20% de bio. Objectif quasi impossible à atteindre.

### III) Tour de table des élus

- Franck Baroni fait part au conseil qu'un de nos agents des services techniques est en arrêt maladie, donc il n'en reste plus qu'un pour réaliser tous les travaux d'entretien de la commune.

Il demande que les disparitions de panneaux de rue soient signalées.

- Tiffany MADANCOS fait part d'une demande de bandes réfléchissantes au niveau du rétrécissement de la route devant de la grange à côté de l'école. Elle demande également un panneau « attention enfants » pour Baudran et un miroir à la Charbonnière. Monsieur le Maire lui explique qu'il s'agit d'une route départementale et que le miroir a été refusé par le Département car il est non conforme, voire plus dangereux que la situation actuelle. Toutefois, une solution va être étudiée pour sécuriser le carrefour.

Une remarque lui a été faite sur l'absence des offices religieux dans le bulletin. Monsieur le Maire explique que, par mesure sanitaire, tous les offices ont actuellement lieu à Turenne.

Elle signale également des trous sur la voirie de Baudran et le manque de visibilité dans le virage au niveau de la maison de M Champagnac.

Il est également question du passage de la fibre en aérien à Baudran. Monsieur le Maire répond qu'il attend un rendez-vous avec le bureau d'études.

- Audrey DUMOND demande que soit remis dans le prochain bulletin les fonctions de chaque élu.

Il y a un problème de dépôt de déchets à côté des poubelles dans le bourg surtout l'été.

Elle demande qu'une benne soit prévue pour les encombrants. Monsieur le Maire répond qu'habituellement une benne est à disposition une fois par an.

Elle propose de faire passer les horaires de la déchetterie dans le bulletin.  
Elle demande également un miroir dans le bourg sur le mur de M Bélonie pour avoir plus de visibilité.

Elle évoque la vétusté de certains logements communaux. M Roche est en charge du dossier et connaît les travaux à faire réaliser.

Sarah PEREZ demande s'il serait possible d'installer des poubelles à la Croix Blanche pour les gens de passage.

#### IV) Comptes rendus des commissions

- Commission voirie : responsable Franck BARONI. Le choix des voies où il est nécessaire de faire des travaux a été établi. Il s'agit de Favars, le Breuil, Jaurens.

#### V) Délibérations

##### **1-Délibération concernant la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité.**

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec le CDG 19 afin d'assurer la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité.  
Vote à l'unanimité.

##### **2-Délibération portant désignation d'un représentant au Comité des Partenaires territoriaux de l'EPCC L'Empreinte Scène Nationale Brive Tulle.**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité M Franck BARONI pour représenter la commune au sein du comité des partenaires territoriaux pour la durée du mandat électoral.

##### **3-Délibération portant demande au Fond de soutien territorial pour la voirie communale.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite de la CABB au titre du Fond de soutien territorial, soit au maximum 13 120 € pour les travaux de voirie de la commune.

##### **4-Délibération portant modification du tableau des emplois**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et la suppression d'un poste à 20 heures.

#### **5-Délibération concernant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire pour la durée de son mandat à recruter si besoin un agent contractuel en cas d'indisponibilité d'un fonctionnaire.

#### **6- Délibération portant demande de dotation de soutien à l'investissement local.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) aussi élevée que possible, afin de financer la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la nouvelle mairie.

#### **7-Délibération portant sur le programme de voirie 2020.**

Après consultation, le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise Miane et Vinatier pour la réfection de la voirie communale 2020.

#### **8- Délibération portant délégation du conseil municipal au maire. (Annule et remplace la délibération 2020-17 du 26 mai 2020).**

#### **9-Délibération concernant la médecine préventive.**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec le centre de gestion pour la gestion des visites médicales des agents.

#### **10-Délibération concernant l'utilisation du Service public de l'emploi temporaire de Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze.**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec le CDG pour faire appel à leur service en cas d'absence momentanée du personnel communal.

## **VI) Informations diverses**

- L'inauguration de la nouvelle mairie aura lieu le 24 octobre à 11h.
- Au niveau des travaux de la mairie, la phase des finitions est en cours.
- L'entreprise Pignot doit réparer le portique de l'aire des camping-cars.
- Au stade, les dirigeants du RCV ont posé le grillage des mains courantes, ont également repeint les anciens vestiaires et restaurer les tribunes. Les nouveaux vestiaires devraient prochainement être mis en service.

Il est question de donner le nom de « Claude RIGOT » au stade de rugby de Nespouls.

- Au niveau de l'école, on accueille cette année 67 enfants.
- Le seuil des marchés publics est passé de 40 000 à 70 000 € HT en ce qui concerne l'obligation d'une consultation en dématérialisée
- Le recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.
- Le premier bulletin municipal est quasiment prêt pour l'impression

VII) Calendrier :

- Prochain conseil municipal le 20 octobre à 18h45.

